



**HAL**  
open science

## Les Bouthillier à Angoulême ou l'itinéraire d'une généalogie légendaire, de la Bretagne à l'Angoumois.

Yves Le Guillou

► **To cite this version:**

Yves Le Guillou. Les Bouthillier à Angoulême ou l'itinéraire d'une généalogie légendaire, de la Bretagne à l'Angoumois.. Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1999, p. 103-120. hal-01778086

**HAL Id: hal-01778086**

**<https://hal.science/hal-01778086>**

Submitted on 3 May 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES BOUTHILLIER À ANGOULÊME,  
OU L'ITINÉRAIRE D'UNE  
GÉNÉALOGIE LÉGENDAIRE,  
DE LA BRETAGNE À L'ANGOUMOIS  
(XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

par Yves LE GUILLOU

---

La famille Bouthillier, comme beaucoup de grandes familles du XVII<sup>e</sup> siècle, n'avait été jusqu'ici que très peu étudiée. Seul l'historien américain Orest Ranum, il y a une trentaine d'années, avait retracé dans son livre sur les créatures de Richelieu<sup>1</sup> les parcours du surintendant des finances Claude Bouthillier et de son fils, le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères Léon Bouthillier, mieux connu sous son titre de comte de Chavigny ; encore ne s'était-il intéressé à eux qu'entre 1635 et 1642. Cette famille, qui outre le surintendant des finances et le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères a donné d'illustres rejetons comme l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, méritait qu'on s'y intéresse de plus près. C'est pourquoi j'en ai fait mon sujet d'étude pour ma thèse d'Ecole des chartes, en décidant de porter une particulière attention aux origines de cette famille et en choisissant de me concentrer sur l'avocat au parlement de Paris, Denis Bouthillier.

D'emblée, les origines de la famille Bouthillier posent problème. Si l'on en croit les dictionnaires biographiques<sup>2</sup>, ces origines se situeraient en Bretagne avec Jean Bouthillier, sire de Maupertuis. Ces notices biographiques s'appuient sur les documents rassemblés par les généalo-

1. Orest RANUM, *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des finances 1635-1642*, Paris, 1966.

2. Par exemple, le *Dictionnaire de biographie française*, sous la dir. de Prevost et Roman d'Amat, t. VII, 1956, col. 52.

gistes royaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, documents aujourd'hui conservés au cabinet des titres du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France<sup>3</sup>. Surtout, Denis Bouthillier évoque lui-même ses origines bretonnes dans un de ses ouvrages contre le chapitre de la cathédrale de Rouen. Pourtant, et malgré les apparences, la généalogie de la famille Bouthillier a été truquée comme tend à le montrer un faisceau de présomptions établi grâce à différentes méthodes d'investigation.

Mais avant de démonter la généalogie des Bouthillier et de décrire leur vie à Angoulême, il me faut commencer par présenter leur histoire dans la version qui a prévalu jusqu'ici.

### La légende des Bouthillier : généalogie « officielle »

Pourquoi qualifier la généalogie des Bouthillier d'officielle alors que tout à l'heure je vais démontrer qu'elle est fausse? Parce qu'elle revêt tous les signes extérieurs de l'authenticité. Le lieu même où on la retrouve, les papiers des généalogistes du roi, l'investit de cette authenticité. Mais authenticité ne signifie pas sincérité.

Étudions donc la version officielle de cette généalogie; et commençons par ce que Denis Bouthillier dit lui-même de ses origines dans un ouvrage publié en 1608 et intitulé *Reponce sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen*. On y trouve le passage suivant :

*Vostre deffenseur s'efforce de refuter les raisons que j'ay plaidees et dit qu'elles sont aussi aisees a casser qu'une bouteille. C'est un quolibet qu'il a escript comme en risee et en oppobre de mon nom, quolibet, dis-je, qu'il a pris en quelque taverne. Si mon nom luy desplaist, je n'ay pas deliberé de le changer a sa fantasie, l'ayant receu de mes predecesseurs, ausquels je ne voudrois faire ceste injure. Je dirai seulement qu'il a esté célébré en ce royaume par plusieurs grands presonnages qui l'ont porté, comme, entre autres, messire Jean Le Bouthiller, recité par Froissart en son Histoire, lequel estoit chef de la maison des Landes de Maupertuis, de laquelle mes predecesseurs sont sortis et en laquelle le nom a*

3. Pièces originales 197, 380, 477, 479, 480, 490, 1111, 1787. Dossiers bleus 58, 104, 126. Nouveau d'Hozier 25, 63. Cabinet d'Hozier 28, 61, 220. Carrés d'Hozier 60, 125. Chérin 35.

*toujours esté, comme il est, conservé. Il y a des gentilshommes de Normandie, en la maison de Houlebec, lesquels en portent le nom*<sup>4</sup>.

On retrouve mention des allégations précédentes dans le *Répertoire des titres et papiers composant les archives de M. le marquis de Chavigny* qui est aujourd'hui encore la propriété de la famille de La Rochelambert au château d'Esternay dans la Marne et qui date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. La reconstitution qui suit est celle que l'on peut faire à partir de ces mentions.

Le *Répertoire Chavigny* indique qu'un rôle des nobles du duché de Bretagne assemblés à Dol, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, donne Jean Bouthillier, sire de Maupertuis<sup>6</sup>, comme chambellan du duc de Bretagne et capitaine de Dol. En 1498, il est alors chambellan de la reine Anne, duchesse de Bretagne<sup>7</sup>. Ici s'arrête l'histoire de Jean Bouthillier en Bretagne d'après le *Répertoire Chavigny*.

La suite se trouve dans les preuves de noblesse de Louis Bouthillier, fils d'Armand-Léon, pour son entrée dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1667<sup>8</sup>. Entre autres pièces, Louis Bouthillier présente aux frères chargés d'enquêter sur l'authenticité et la légitimité de sa noblesse le contrat de mariage de son trisaïeul Sébastien Bouthillier, le père de Denis :

*Et pour justifier la légitimation dud. Denis Bouthillier, bisayeul premier paternel du présenté, et comme il estoit fils de Sébastien Bouthillier et damoiselle Catherine Delaage sa femme, nous avons veu le contract de mariage d'entre led. Sébastien Bouthillier qualifié escuier, s<sup>r</sup> de Bellechaussée, fils de Jehan Bouthillier, seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée et de damoiselle Marguerite d'Eust, quartayeuls du présenté, et damoiselle Catherine Delaage, fille de Gabriel Delaage, escuier, s<sup>r</sup> de Chandon, et de damoiselle Charlotte de Vesle, passé pardevant Jean Guibert et Léonard Forget, notaires au Chastelet de Paris, le seiziesme*

4. Responce de maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoines et chapitre de l'église cathedrale de Rouen..., Paris, 1608, p. 85.

5. On doit probablement ce répertoire à Charles-Léon Bouthillier.

6. La terre de Maupertuis la plus proche de la région de Dol est située au sud-est de Dinan, dans la commune des Champs-Géraux.

7. Répertoire Chavigny, fol. 10v.

8. BNF, Pièces originales 479, fol. 141-192.

*janvier mil cinq cens vingt huit, duquel contract nous avons extraict ce qui ensuict :*

*« A tous ceux etc. Furent présens en leurs personnes Sébastien Le Bouthillier, escuier, s<sup>r</sup> de Bellechaussée, estant de présent en ceste ville de Paris, et damoiselle Catherine Delaage. Lesquels, scavoit led. s<sup>r</sup> Bouthillier, du consentement de damoiselle Marguerite d'Eust, vefve de messire Jean Bouthillier, vivant chevalier seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée, son père, et damoiselle Catherine Delaage, de l'auctorité et du consentement de Gabriel Delaage, escuier, s<sup>r</sup> de Chandon, et damoiselle Charlotte de Vesle, sa femme, ses père et mère, ont reconnu etc. »<sup>9</sup>*

Le document que les enquêteurs disent avoir vu est la grosse du contrat de mariage, car ils mentionnent ensuite que les minutes du notaire Forget ont disparu durant la Ligue<sup>10</sup>.

### **Réduction de la légende : la vraie généalogie des Bouthillier**

Par ailleurs, les dictionnaires disent que Sébastien Bouthillier, le père de Denis Bouthillier, serait né à Angoulême. Or les fonds notariaux des Archives départementales de la Charente contiennent, entre autres, le contrat de mariage de Sébastien Bouthillier<sup>11</sup>. C'est alors que commence à se fissurer la théorie des origines bretonnes.

Ce contrat de mariage qui ne peut être que sincère et authentique de par sa forme et son lieu de conservation marque de grandes divergences avec les extraits trouvés aux preuves de noblesse de Louis Bouthillier. Sébastien Bouthillier est le seul à n'y être pas qualifié d'écuyer. Il n'a jamais été s<sup>r</sup> de Bellechaussée, mais s<sup>r</sup> des Montagnes. Dans le contrat authentique, sa filiation n'est pas indiquée, mais il est certain qu'il n'est pas le fils de Marguerite d'Ust, puisqu'un de ses oncles, prêtre, s'appelle Pierre Alardin<sup>12</sup>. La filiation de sa femme, Catherine Delage, est tout aussi fausse. Comme on le reverra plus tard, elle est fille de Denis Delage et de Guillemine Boessot. Les dates de temps et de lieu ne correspondent pas, puisque le faux contrat est du 16 janvier 1528 à Paris, alors que le vrai est du 31 octobre 1538 à Angoulême. D'après la

9. BNF, *ibid.*, fol. 171v-172.

10. BNF, Pièces originales 479, n° 170v.

11. ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538. Cf. annexe.

12. ADC, 2 E 1246, 28 décembre 1532.

date, c'est le faux contrat qui est mentionné dans le *Répertoire Chavigny*, même si ce dernier donne le 26 janvier au lieu du 16<sup>13</sup>.

Un autre document est ensuite venu conforter l'hypothèse de la fausseté des origines bretonnes: la découverte, au département des imprimés de la Bibliothèque nationale de France, d'un feuillet intitulé *La Maison de Bouteiller Maupertuis*<sup>14</sup>. Ici, le nom Bouthillier devient Bouteiller, mais il s'agit bien de la même famille invoquée par Denis et Louis Bouthillier plus haut. Jean Le Bouteiller, sire de Maupertuis, est chambellan de François II, en 1477, commissaire pour les montres générales à Nantes, puis ambassadeur de la duchesse Anne en Angleterre et maître de l'artillerie. Son fils Jean épouse Marguerite d'Ust qui lui donne, «entre autres enfants», Jean, sire de Maupertuis et des Landes. En 1553, ce dernier est commissaire du duc d'Etampes.

Quelques générations après, sous Louis XIII, le représentant le plus éminent de cette même famille est Pierre Le Bouteiller, maître de camp du roi. Aucune mention, dans cette généalogie, du fameux Claude Bouthillier, à la même époque surintendant des finances. Malgré cette absence, pourrait-il y avoir un lien entre les Bouteiller, de Bretagne, et les Bouthillier, d'Angoulême? La solution de ce mystère se trouverait-elle dans l'expression «entre autres enfants» qui résume si succinctement la paternité de Jean Bouthillier et de Marguerite d'Ust?

### La linguistique au secours de la généalogie

Pour essayer d'élucider cette énigme, j'ai envisagé le problème sous l'angle de la phonétique et de la répartition géographique des noms.

La première trace que l'on a de Sébastien Bouthillier, datée de 1532, donne la graphie «Bouteillier»<sup>15</sup>. Six ans plus tard, en 1538, on trouve la graphie actuelle<sup>16</sup>. La rapidité de l'évolution graphique du nom prouve que le nom orthographié «Bouteillier» se prononçait déjà

13. Répertoire Chavigny, art. 43, fol. 5v.

14. Ce feuillet, qui ne porte ni nom d'auteur ni date, est conservé sous la cote Lm<sup>3</sup> 1432. Le fichier de la BNF le date de 1854, ce qui, d'après son contenu, paraît vraisemblable.

15. ADC, 2 E 1247, 28 décembre 1532: «Bastien Bouteillier, gradué en droictz, advocat postullant ou siège de la seneschaucce d'Angoulmois, tant pour luy que pour maistre Pierre Bouteillier, son frere».

16. ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538, contrat de mariage de Sébastien Bouthillier.

[butilje]. Mais une éventuelle évolution de la prononciation, de [buteje] à [butije] puis [butilje], est très improbable en Angoumois<sup>17</sup>.

La localisation géographique du nom « Bouthillier » m'a demandé d'explorer des sentiers nouveaux. La répartition géographique actuelle des noms de famille en France, bien que d'importance primordiale, comme le disait déjà Albert Dauzat en 1925<sup>18</sup>, n'a vraiment suscité l'attention des chercheurs qu'à partir de 1985, avec l'étude de Denis Blanc-Bernard<sup>19</sup>. La méthode de recherche utilisée dans cette étude est fondée sur l'analyse de cartes de patronymes réalisées à partir des données de l'annuaire téléphonique. Depuis la fin des années 80, cette méthode de travail est devenue rapidement un classique des recherches généalogiques. La revue *Histoire et généalogie* et *La Revue Française de généalogie* consacrent régulièrement une rubrique à ce thème. Actuellement, le traitement informatique des données grâce à l'annuaire électronique permet une approche beaucoup plus facile du problème. Denis Blanc-Bernard suggérait, en 1991, d'utiliser le Minitel, pour commencer ses recherches généalogiques, en se connectant sur le 11 (actuel 36-11). Or il y a aujourd'hui un certain nombre de bases de données accessibles par Minitel qui font ce travail de recherche et de localisation géographique. Ce sont, par exemple le 36-15 ORIGIN ou le 36-17 PATRO<sup>20</sup>. Après consultation, j'ai pu faire les observations suivantes : actuellement, le nom « Bouthillier », qui est devenu rare, se retrouve principalement en Charente-Maritime (arrondissement de Jonzac) et dans l'Aisne<sup>21</sup>, alors que le nom « Bouteiller », beaucoup plus répandu, se retrouve essentiellement dans l'ouest de la France<sup>22</sup>, surtout en Normandie, et particulièrement en Seine-Maritime.

17. On considère généralement que c'est en Picardie et en Ile-de-France que le *e* prétonique interne se ferme en *i* devant *l* mouillé (Marchello-Nizia (Christiane), *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1979, p. 76).

18. Albert DAUZAT, *Les Noms de personnes. Origine et évolution*, Paris, 1925, p. 112.

19. Denis BLANC-BERNARD, *Origine géographique et répartition actuelle des noms de famille en France*, Lyon, 1991.

20. D'après les chercheurs de l'U.R.F.I.S.T. (Unité de Recherche et de Formation pour l'Information Scientifique et Technique), que je remercie ici pour leur aide, il n'existe pas encore de base de données plus « sérieuse ». De plus, aucun site n'a vu le jour sur le web permettant ce genre de recherche.

21. On aura ici une pensée pour la fameuse famille des Bouthillier de Senlis, qui vivait toutefois un peu plus au sud.

22. Plus de 35 % des Bouteiller répertoriés se trouvent dans la région Normandie, plus de 12 % dans la région Pays-de-Loire et presque 6 % dans la région Bretagne ; ce qui fait près de 54 % dans l'ouest de la France.

De tout cela il ressort que l'origine bretonne des Bouthillier est fautive et qu'ils sont angoumoisins<sup>23</sup>. Voici leur histoire.

### **Les Bouthillier à Angoulême**

Cette histoire commence avec Sébastien Bouthillier, car je n'ai trouvé aucune information permettant de remonter au-delà.

Le 31 octobre 1538, Sébastien Bouthillier, licencié es lois, avocat au siège royal de la sénéchaussée d'Angoulême, épouse Catherine Delage, fille de Guillemine Boessot et de Denis Delage, procureur au siège de la sénéchaussée<sup>24</sup>. Les familles Delage et Boessot ont, depuis un certain temps déjà, des responsabilités importantes à Angoulême, notamment au sein du corps de ville, car on trouve mention, dès 1492, dans le registre du corps de ville, d'un Simon Boessot ainsi que d'un Guillemot et d'un Phelipot Delage parmi les échevins, et, en 1498, dans une liste des maires, échevins, conseillers et pairs de la ville d'Angoulême, on retrouve Simon et Phelipot au nombre des conseillers<sup>25</sup>. En 1530, Denis Delage fait partie des pairs.

Trois des six témoins qui signent au bas du contrat de mariage de Sébastien sont, comme lui, des licenciés es lois. Parmi eux, on remarque François Debar, lieutenant particulier et général d'Angoulême, et Pierre Boessot, un ancien maire<sup>26</sup>, juge prévôtal de la châtellenie d'Angoulême. Aymard Lecoq, seigneur des Forges, le troisième, est reçu, quelques années plus tard, le 14 août 1552, en l'office d'échevin à la place de Bernard de Marcellac, s<sup>r</sup> de Vouillac, un autre témoin au mariage. L'entourage de Sébastien est largement constitué d'hommes de lois, souvent membres du corps de ville.

Hormis son beau-père, Sébastien est le seul, dans son contrat de mariage, à n'être pas dit écuyer. Tous les témoins le sont. Pourtant, en 1562, dans une liste du corps de ville où on le retrouve parmi les conseillers, son nom est cette fois suivi de la mention «écuyer»<sup>27</sup>, et l'on trouve la même dénomination pour son fils François dans un acte

23. Ainsi Yves Bouthillier, ministre des Finances sous le régime de Vichy, est-il né, en 1901, à Saint-Martin-de-Ré, en Charente-Maritime.

24. ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538.

25. AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, fol. 20v-fol. 21, 17 mars 1498.

26. AM Angoulême, AA 6, registre du corps de ville, fol. 1v, 1519.

27. ADC, 2 E 967, 2 avril 1562, procuration par le corps de ville d'Angoulême.



de 1579<sup>28</sup> et dans un autre de 1580<sup>29</sup>. Si Sébastien Bouthillier n'est pas noble au début de sa carrière, il le devient par son entrée dans le corps de ville, lequel corps bénéficie d'un privilège de nobilitation octroyé par Louis XII le 19 juin 1507 :

*« ... donnons et octroyons (...) ausdicts maire, eschevins, conseillers et pers de lad. ville presens et advenir qui sont vingt cinq tant eschevins que conseillers seulement qu'ilz soient, eulx et leurs successeurs et leur posterité et lignee nee et a naistre de loyal mariage, nobles... »*<sup>30</sup>

Ce privilège fait l'objet d'un renouvellement par François I<sup>er</sup> en décembre 1516 et en 1537<sup>31</sup>. Henri II confirme encore ces « acquis »<sup>32</sup>, ainsi que ses successeurs en 1559, 1565 et 1582<sup>33</sup>. La noblesse attribuée aux maires, échevins et conseillers d'Angoulême se voit supprimée en mars 1667 par Louis XIV, qui oblige, sous peine de déchéance, les descendants des officiers qui avaient acquis ce privilège par l'exercice de leur fonction, à payer de nouvelles taxes<sup>34</sup>. Un arrêt de la cour des aides de Paris de mars 1612, qui évoque à soi une instance entre Denis Bouthillier et le fermier des aides, déclare Bouthillier noble et issu de race noble<sup>35</sup>. Ce dernier sera lui-même dit, de temps en temps, écuyer, et, toujours, « noble homme ».

La dot de Catherine Delage s'élève à 700 livres : 600 livres de la part de Denis, son père, et 100 livres de la part de sa tante, Catherine Boessot, dame de Puyregnault, qui lui donne en plus une pièce de pré d'un demi-journal située sur l'île de Gerce en la rivière de Charente. Ce n'est pas une grosse somme, surtout si on la compare à la moyenne des dots apportées par les femmes d'avocats parisiens à leur mariage à la même époque. Selon Bernard Quilliet, cette moyenne se situerait entre

28. ADC, 2 E 1041, 20 juillet 1579.

29. ADC, 2 E 1042, 3 août 1580.

30. AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, fol. 70-71.

31. Charles de CHANCEL, *Programme d'une étude sur l'origine, l'état primitif et les institutions successives dans la ville et commune d'Angoulême*, dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, 1850, p. 23.

32. Charles de CHANCEL, *op. cit.*, p. 24.

33. Charles de CHANCEL, *op. cit.*, p. 26.

34. G. BABINET DE RENCOGNE, *Les Confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et Louis XV*, dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, p. 282.

35. Répertoire Chavigny, fol. 18 r.

2 000 et 6 000 livres et plus précisément vers 3 000 livres<sup>36</sup>. Mais l'écart qui existe entre Paris et le reste du royaume est généralement important, et un avocat dans un siège de sénéchaussée n'a pas grand-chose à voir avec un avocat d'une cour souveraine qui a un ressort équivalent à 40 % du royaume. Sébastien appartient donc à un bon milieu de province.

En juillet 1542, il est compté parmi les pairs de la ville<sup>37</sup>. Il fait partie des conseillers en 1558<sup>38</sup>, 1562<sup>39</sup>, 1569<sup>40</sup>; on le reçoit échevin le 2 septembre 1569 à la place d'Héliès Dexmier<sup>41</sup>. Il est également sénéchal du diocèse d'Angoulême<sup>42</sup> et du comté de La Rochefoucauld<sup>43</sup>. Si l'on en croit Denis, son fils, il est député de son pays aux Etats généraux d'Orléans en 1560<sup>44</sup>. Sans doute Sébastien Bouthillier meurt-il au cours de l'année 1570, car c'est au cours de cette année-là qu'il est remplacé en l'office d'échevin par Jacques Baron<sup>45</sup>, et l'on voit pour la première fois apparaître Denis, son fils, dans les minutes notariales, comme si, à partir de cette date, celui-ci prenait les affaires en main<sup>46</sup>. Tout au moins meurt-il avant 1573, comme le montre le contrat de mariage de sa fille Catherine<sup>47</sup>.

### Les enfants de Sébastien Bouthillier

Six enfants, trois filles et trois garçons, sont nés du mariage de Sébastien Bouthillier avec Catherine Delage. Ignorant les âges respec-

36. Bernard QUILLIET, *La Situation sociale des avocats au parlement de Paris à l'époque de la Renaissance (1480-1560)*, dans *Espace, idéologie et société au XVI<sup>e</sup> siècle*, 1975, p. 135.

37. ADC, 2 E 966, 7 juillet 1542, délibération du corps de ville.

38. Jean SANSON, *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

39. ADC, 2 E 967, 2 avril 1562.

40. Jean SANSON, *op. cit.*

41. Jean SANSON, *op. cit.*

42. ADC, G 203, 20 janvier 1567, procuration du cardinal de La Bourdaisière à Toussaint Verdier, procureur au présidial d'Angoulême, pour désavouer Sébastien Bouthillier, son sénéchal.

43. ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

44. Reponce de Denys Bouthillier... sur le prétendu privilège de la fierté de saint Romain, Paris, 1608, p. 103.

45. Jean SANSON, *op. cit.*

46. ADC, 2 E 1037, 22 novembre 1570.

47. ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573: Catherine Bouthillier, fille de « Catherine Delage et feu Sébastien Bouthillier ».

tifs de ces enfants et sachant seulement que Denis est l'aîné des garçons, je me propose de parler d'abord des filles, puis des garçons<sup>48</sup>.

Pour deux des trois filles, les contrats de mariage ont pu être retrouvés, qui livrent des informations précieuses. Ce n'est le cas que pour un seul des garçons.

Catherine Bouthillier épouse Martial Cheyn, s<sup>r</sup> du Pont, en 1573. Ce dernier est alors capitaine pour le roi de trois cents hommes de pied, et homme d'armes de la compagnie du s<sup>r</sup> de Sansac<sup>49</sup>. En 1585, il est premier homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier<sup>50</sup>. On le retrouve maître de camp d'un régiment de gens de pied pour le service du roi en 1593<sup>51</sup>. Catherine épouse donc un homme issu de la petite noblesse du pays. Ils resteront toujours établis dans la région et demeureront longtemps au bourg de Loumeau. La dot de Catherine s'élève à 1 500 livres, c'est-à-dire un peu plus du double de ce qu'était celle de sa mère trente-cinq ans auparavant. Cependant, une dot de 1 500 livres reste une dot moyenne.

Marie Bouthillier épouse Emery Pasquet en 1581<sup>52</sup>. Ce dernier est procureur au présidial d'Angoulême. Il sera ensuite greffier de la prévôté d'Angoulême<sup>53</sup>. La dot de Marie est à peu près équivalente à celle de sa sœur quelques années plus tôt : 1 350 livres.

Quant à Suzanne, la troisième fille de Sébastien, elle épouse, elle aussi, un procureur au présidial d'Angoulême : Pierre Dubois<sup>54</sup>.

La confrontation des contrats de mariage de Catherine et Marie avec celui de leurs parents indique qu'en quarante ans, peu de choses ont évolué. Certes, les dots ont doublé, mais l'origine sociale des témoins qui signent au bas des contrats n'a pas changé. En 1538, il y avait un lieutenant général et particulier et juge prévôtal parmi les témoins au mariage de Sébastien. En 1581, le contrat de Marie livre les signatures d'un lieutenant général et d'un lieutenant criminel<sup>55</sup>.

48. AN, Y 123, fol. 298 r, 2 octobre 1581.

49. ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573.

50. ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

51. ADC, 2 E 1047, 12 septembre 1593.

52. ADC, 2 E 1042, 8 octobre 1581.

53. ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

54. *Ibid.*

55. François Nesmond, lieutenant général d'Angoumois ; François de Lizée, lieutenant criminel d'Angoumois.

François Bouthillier, élu en Angoumois, épouse d'abord Isabeau Guignier, qui meurt en 1585<sup>56</sup>, puis Marguerite Lambert<sup>57</sup>. On ne sait malheureusement rien sur ces familles Guignier et Lambert et pas beaucoup plus sur François lui-même. C'est lui qui, après le départ de Denis pour Paris, s'occupe des affaires de la famille, autant de celles de sa mère que de celles de son frère<sup>58</sup>.

Ce n'est qu'en 1576 qu'on a la première trace de Jean Bouthillier ; il est alors avocat au Grand Conseil, en même temps que son frère Denis<sup>59</sup>. Quelque temps plus tard, en 1581, année de son mariage, il est avocat au parlement de Paris. Sa femme est Madeleine Thénart, fille de Jean Thénart, procureur au parlement de Paris, et de Madeleine Guimier. Parmi les témoins au mariage de Jean Bouthillier, on trouve Denis Bouthillier, Nicolas Legras, s<sup>r</sup> de Bergency-en-Othe et de Fontaine-la-Gaillarde, bourgeois de Paris, tuteur et curateur de Madeleine Thénart, Anne Guimier, femme de Nicolas Legras et tante de Madeleine, et Simon Legras, avocat au parlement. La dot se compose de la moitié de la maison où logent les époux Legras et d'une rente annuelle de 250 livres constituée par Marie Fernel, veuve de Philbert Barjot, à cause du travail que Jean a fourni pour la conduite de ses affaires pendant quatre ans. De plus, ce dernier constitue à sa femme un douaire de 200 livres de rente<sup>60</sup>. Si la rente de Marie Fernel n'était pas, comme c'est le cas, une donation entre vifs mais qu'elle fit vraiment partie de la dot, cette dot équivaldrait à la dot moyenne d'une femme d'avocat de l'époque<sup>61</sup>. De par son installation à Paris et son entrée dans le milieu des avocats de la capitale, Jean est déjà sorti de son milieu d'origine, ce que confirment la dot de sa femme, le douaire qu'il lui constitue et le statut social des témoins à son mariage. Il meurt entre 1581 et 1585, date à laquelle a lieu le partage de ses biens<sup>62</sup>.

Quant à Denis, il part s'installer à Paris entre 1570 et 1572. Il devient alors avocat au Grand Conseil, puis avocat au parlement de Paris en 1585. Il meurt en 1621<sup>63</sup>.

56. ADC, 2 E 1044, 9 avril 1585, testament d'Isabeau Guignier.

57. ADC, 2 E 515, 30 janvier 1605.

58. ADC, 2 E 1041, 3 novembre 1578 et 20 juillet 1579 ; 2 E 1042, 3 août 1580 ; 2 E 1043, 25 mars 1583 ; 2 E 1044, 23 janvier 1584.

59. ADC, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

60. AN, Y 123, fol. 297-299, 2 octobre 1581.

61. Cf. *supra* Bernard QUILLIET, *op. cit.*

62. ADC, 2 E 1044, 5 avril 1585.

63. Pour en savoir plus, cf. Le Guillou (Yves), *Denis Bouthillier (1540-1621), avocat au*

### **Destinée des petites-filles de Sébastien Bouthillier**

D'Isabeau Guignier, François Bouthillier n'a qu'une fille, Catherine, mariée à Jean Orson, marchand à Angoulême<sup>64</sup>.

Suzanne a au moins trois filles de Pierre Dubois : Catherine, Marie et Jeanne. La première, épouse en 1607, le fils d'un marchand d'Angoulême, Etienne Jargillon. Sa dot s'élève à 3 000 livres<sup>65</sup>. La seconde épouse, en 1617, Blaise Deprahec, avocat au présidial d'Angoumois, et sa dot est également de 3 000 livres<sup>66</sup>.

Ce petit échantillon montre que le statut social des époux reste inchangé de génération en génération et que, depuis Sébastien, peu de choses ont évolué chez les Bouthillier demeurés à Angoulême.

### **Les biens de la famille Bouthillier à Angoulême**

Le contrat le plus ancien concernant les Bouthillier trouvé dans les archives notariales est une donation faite à Sébastien et à son frère par leur oncle d'une maison située dans la paroisse Saint-Paul à Angoulême<sup>67</sup>. Cette maison est probablement revenue tout entière à Sébastien puisque sa veuve en vend une partie (une étable et un feniou) en 1575<sup>68</sup>. On ne rencontre pas assez souvent ce genre de documents pour avoir une idée même approximative des biens immobiliers et fonciers des Bouthillier ; et l'on a encore plus de mal à évaluer les revenus et biens meubles.

En 1535, Sébastien prête foi et hommage au roi pour la terre des Montagnes<sup>69</sup>, qui est la résidence habituelle des Bouthillier<sup>70</sup>. C'est là, à dix kilomètres au nord d'Angoulême, que se retirera Catherine Delage après la mort de son mari. Sébastien possède également un demi

*parlement de Paris*, dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, n° 7, 1995, p. 3-33 ; et, du même, *L'Enrichissement de l'avocat Denis Bouthillier, : radiographie d'une fortune*, dans *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, n° 9, 1997, p. 3-33.

64. ADC, 2 E 1044, 9 avril 1585.

65. ADC, 2 E 516, 3 mai 1607.

66. ADC, 2 E 520, 31 janvier 1617.

67. ADC, 2 E 1247, 28 décembre 1532.

68. ADC, 2 E 1040, 3 juillet 1575.

69. Répertoire Chavigny, fol. 20 r, 30 juin 1535.

70. Charente, arr. Angoulême, cant. Le Gond-Pontouvre, comm. Champniers.

journal de pré sur l'île de Gerce<sup>71</sup>, la quarte partie des moulins à eau et écluses situés sur la rivière de Touvre, d'une valeur de 80 livres<sup>72</sup>, une maison à Angoulême, paroisse Saint-André<sup>73</sup>, une pièce de pré de quatre journaux sur la rivière de la Grange-l'Abbé, d'une valeur de 66 écus deux tiers<sup>74</sup>, une petite maison au bourg de Loumeau, d'une valeur de 75 écus<sup>75</sup>. On passe sous silence les trois ou quatre constitutions ou rachats de rentes, de minime importance vu leur petit nombre et leur valeur.

Même après son installation à Paris, Denis Bouthillier continuera à garder des liens étroits avec son pays d'origine. De 1570 à 1606, il compte parmi les conseillers de la ville d'Angoulême<sup>76</sup>, et il continue à s'occuper des biens qu'il conserve là-bas, par l'intermédiaire de ses beaux-frères Emery Pasquet<sup>77</sup> et Pierre Dubois<sup>78</sup>, ou d'amis comme Etienne de Villotreys, marchand bourgeois<sup>79</sup>, ou Pierre Gautier, avocat au présidial<sup>80</sup>. En 1612, Bouthillier acquiert encore des droits sur une maison sise au village des Montagnes<sup>81</sup>, dont il reste le seigneur jusqu'à sa mort. A la génération suivante, jusqu'en 1636, on trouve des traces de relations entre Claude Bouthillier, alors surintendant des finances, et la famille Pasquet. C'est en effet chez lui que s'installe Pierre Pasquet, fils d'Emery, qui a besoin de loger quelque temps à Paris<sup>82</sup>.

Denis Bouthillier ne se contente pas de gérer les biens dont il a hérités ou qu'il a acquis avant son départ pour Paris ; il continue d'acquérir un certain nombre de biens meubles et immeubles<sup>83</sup>. Il reçoit de temps en temps chez lui des amis d'Angoulême, comme Françoise de Lagebaston et Antoinette Aubin, veuve de Louis Estivalle, conseiller au présidial d'Angoumois<sup>84</sup>. Ses relations avec Angoulême restent actives, même après qu'il s'est bien « intégré » au milieu parisien.

71. ADC, 2 E 965, 31 octobre 1538.

72. ADC, 2 E 1249, 15 juillet 1539.

73. ADC, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

74. ADC, ADC, 2 E 1042, 3 août 1580.

75. ADC, 2 E 1044, 23 janvier 1584.

76. Jean SANSON, *op. cit.*

77. ADC, 2 E 1046, 17 janvier 1591, procuration.

78. ADC, 2 E 517, 19 février 1609, procuration.

79. ADC, 2 E 1038, 12 mai 1573 ; 2 E 1046, 2 mai 1591.

80. MC, ét. XXIII, 197, 19 juin 1579.

81. ADC, 2 E 518, 21 mai 1612.

82. ADC, 2 E 978, 27 septembre 1636.

83. ADC, 2 E 517, 19 février 1609 ; 2 E 518, 21 mai 1612.

84. MC, ét. XXIII, 208, 19 mars 1587.

## Conclusion

La réalité rejoint le rêve d'ascension sociale de Denis Bouthillier. Entre les Bouthillier d'Angoulême et ceux de Paris se creuse l'écart socio-économique. Dans les actes notariés, la qualité de Denis, comparée à celle de son père, résume assez bien le mouvement qui s'est produit. Sébastien Bouthillier est qualifié de «maistre», alors que Denis est dit «noble homme». Ces deux qualités différentes placent le père et le fils dans deux strates sociales différentes, le «noble homme» appartenant à une strate supérieure à celle du «maistre», selon la classification établie par Roland Mousnier. Dans les neuf strates que définit ce dernier, le «noble homme» occupe la troisième et le «maistre» la quatrième<sup>85</sup>. Dans la strate des «maistres», Mousnier met essentiellement des avocats, procureurs et notaires, mais dans la strate des «nobles hommes» il met encore des avocats, soulignant ainsi la diversité sociale liée à la profession d'avocat.

Il faut cependant tempérer la différence sociale entre Sébastien et Denis par l'ancienneté des actes qui qualifient Sébastien Bouthillier de «maistre». Ils sont antérieurs à 1540, c'est-à-dire à l'entrée de Sébastien Bouthillier dans le corps de ville d'Angoulême, qui l'a anobli. A sa mort, Sébastien Bouthillier appartient en fait probablement à la catégorie des «nobles hommes», à la *gentry* selon Georges Huppert, c'est-à-dire qu'il fait partie des gens qui ne sont pas des bourgeois ni des gentilshommes et qui ont une responsabilité municipale importante<sup>86</sup>. La réussite de Denis Bouthillier justifie sa volonté de se fabriquer des origines glorieuses. Ce genre de comportement n'est pas isolé ; le président de Bailleul, le chancelier Séguier en feront autant quelques années plus tard<sup>87</sup>. La nouveauté réside dans la modestie relative de la position sociale de Denis, malgré sa progression réelle. Ainsi l'ambition de Denis se révèle-t-elle très tôt ; elle finira par mener deux de ses rejetons aux plus hauts sommets de l'Etat.

85. MOUSNIER (Roland), *Recherches sur les structures sociales parisiennes en 1634, 1635, 1636*, dans *Revue historique*, t. 250, n° 507, 1973, p. 46.

86. HUPPERT (George), *Bourgeois et gentilhomme : la réussite en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1982, p. 35.

87. MAUREL (Christian), *Construction généalogique et développement de l'Etat moderne : la généalogie des Bailleul*, dans *Annales. Economie. Société. Civilisation*, n° 46, juillet-août 1991, p. 807-825 ; RICHEL (Denis), *De la Réforme à la Révolution. Etudes sur la France moderne*, Paris, 1991, p. 156-172.

### Table des abréviations

ADC : Archives départementales de la Charente

AM : Archives municipales

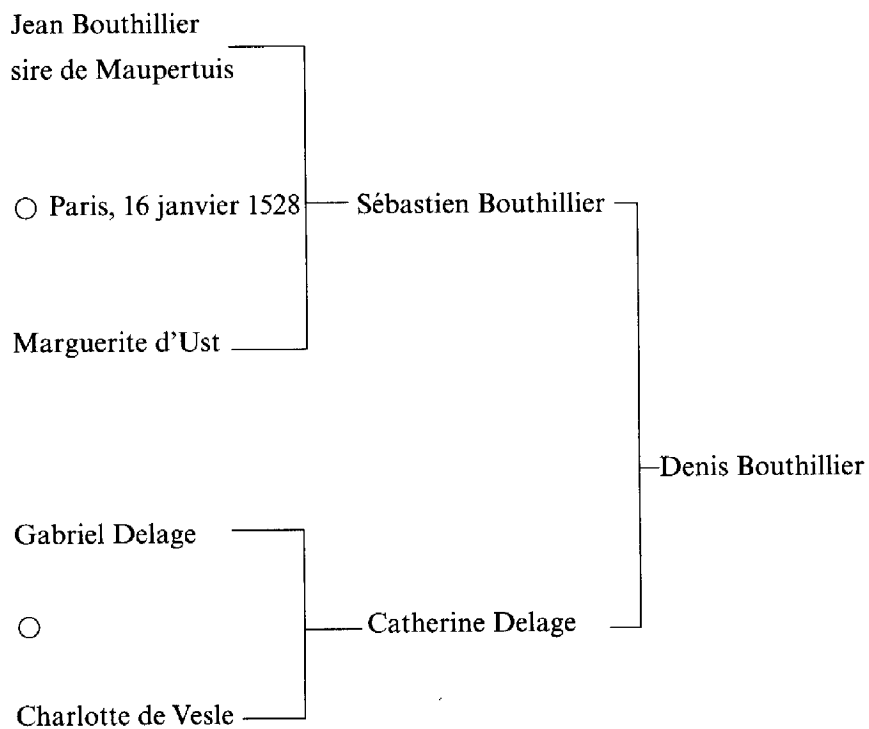
AN : Archives nationales

BNF : Bibliothèque nationale de France

ét. : étude

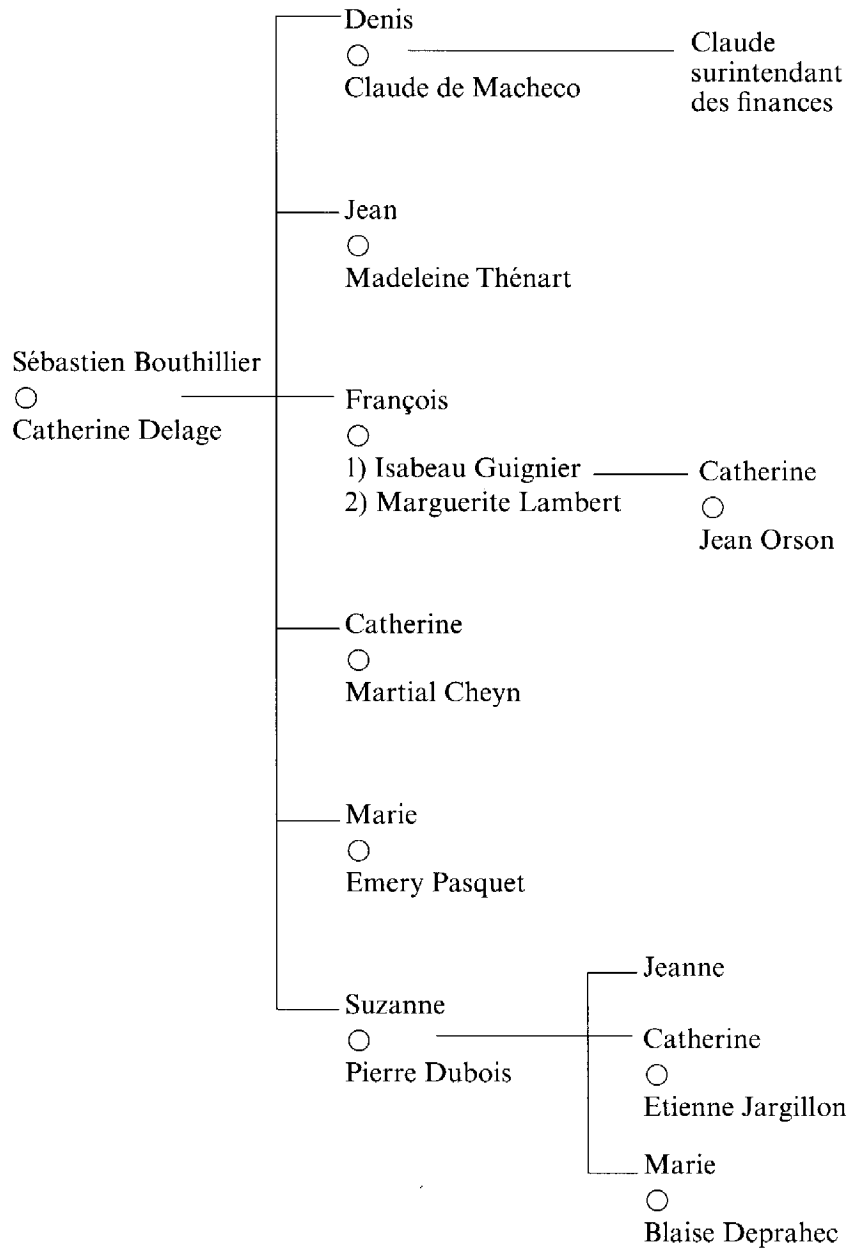
MC : Minutier central des notaires parisiens

### Généalogie « officielle » et fausse des Bouthillier





**Généalogie des Bouthillier d'Angoulême**



### **Contrat de mariage de Sébastien Bouthillier.**

Angoulême, 31 octobre 1538.  
ADC, 2 E 965 ; minute.

Sachent tous que pardevant les notaires jurez soubz le scel estably aux contractz à Angoulesme pour le roy nostre sire ont esté presens et personnellement establiz maistre Sebastien Bouthillier, licencié en loix, advocat au siege royal de la sceneschausee d'Angoulesme, demeurant en la ville d'Angoulesme, d'une part, et maistre Denis Delage, procureur aud. siege, et Catherine Delage, sa fille, de feu Guilhemyne Boessot, en son vivant sa femme, demeurant en lad. ville d'Angoulesme, d'aulture part.

Lesquelles parties ou traicté de mariage dud. Bouthillier et de lad. Catherine ont accordé et promys led. Bouthillier de prandre à femme expouse lad. Catherine [Delage], laquelle Catherine a aussy promys de prandre à mary expoux led. Bouthillier toutesfoys quantes que l'un par l'aulture en sera requis led. Delage [au]ctorise lad. Catherine sa fille prandre le (sic) doct à mariage, de laquelle moyennant [illisible] cy après escriptes led. Delage a promys de bailler et payer aud. Boutellier la somme de six cens livres t., savoir la moytié de lad. somme quy est troys cens livres t. dedans le lendemain de la solempnité des nobces, les aultres troys cens livres t. dedans troys ans prochain venant, prochain an au terme Saint-Michel la somme de cent livres t. jusques au parfaict payement desd. six cens livres t. et oultre bailler des meubles, savoir ung lict [illisible] de coette [fin de ligne illisible], ung [illisible] de lin frangé, douze [illisible], une douzenne de servietes de lin, une douzenne de servietes [illisible] et demy cent d'estaing ouvré en platz escuelles, lesd. meubles dans led. lendemain de la solempnité desd. nobces, moyennant ce que lad. Catherine sera tenue de renoncer à la sussion à obvenir dud. Delage son pere et à la sussion obvenue de sad. mere et de Marguerite et Pierre Delage ses frere et seur decedez despuy sad. mere, et à toute chose qu'elle pourroyt ou vouldroit pretendre [illisible] le deces de sad. mere avec led. Delage son pere à toute restitution de fruitz et aultres droictz et actions quelzconques qu'elle pourroyt pretendre esd. biens et laquelle renonciation elle sera tenue fere, et led. Bouthillier a promys à ce l'ocoriser et fere fere lad. renonciation au prouffit dud. Delage son pere led. jour de lendemain des nobces.

Et parsonnellement estably honeste femme Catherine Boessot, dame de Puyregnault, laquelle pour et en faveur dud. mariage a promys et

sera tenue bailler et payer ausd. futurs à marier la somme de cent livres tournois dedans troys ans prochains venant, et, jusques adce, a delaissé ausd. futurs à marier une piece de pré contenant deux journaux, assis en la riviere de Charente au lieu appelé l'Isle Dergenne et jusques au payement de lad. somme joyront lesd. futurs [illisible] les fruitz [fin de ligne illisible] sans qu'ilz soient tenuz fere precompte desd. fruitz [fin de ligne illisible], ob ce touteffoys que sera lad. Catherine Boessot allee de vie à trespas sans hoirs procrees d'elle, lad. Boessot veut que lad. somm revyegne à Pierre Boessot ou à ses hoirs.

Et est dit et accordé entre lesd. M<sup>e</sup> Denys Delage et futurs conjointz, que ou cas que led. Bouteillier decedast sans hoirs sera rendue à lad. Delage sa future lad. somme à elle baillee, et pour son douaire la somme de troys cens livres tournois. [Et ou cas que] lad. Catherine Delage decedde sans hoirs, led. Bouteillier sera tenu rendre et restituer [illisible] la somme de troys cens livres avecques tous les aultres meubles qui luy auront esté baillés par led. Delage. Et sera tenue et a promys lad. Catherine Boessot habiller honestement lad. Catherine Delage, sa nyece, le jour de la solempnyté desd. nobces et le lendemain. Lequel Bouteillier assigne les choses susd. à luy promises et [illisible] sur tous et chacun ses biens meubles et immeubles, presens et advenir quelxconques, et tout ce que dessus faire tenir, entretenir, garder et [illisible] de poinct en poinct, et n'en jamays aller [illisible] ne venir [illisible].

[Trois lignes rongées par l'humidité]

Ce fust faict et passé en la ville d'Angoulesme, en la maison de lad. Boessot, presens honorables hommes et sages maistres François Debar, escuyer, licencié es loix, lieutenant particullier et general criminel d'Angoulesme, Pierre Boessot, escuyer, licencié es loix, juge prevostal de la chastellenie d'Angoulesme, Aymar Lecocq, escuyer, licencié es loix, s<sup>r</sup> de Forges, Bernard de Marcihac, escuyer, s<sup>r</sup> de Voulhac, et Jacques Vigner, escuyer, s<sup>r</sup> de Belleville, le dernier jour d'octobre l'an mil cinq cens trente huit.

Derrain

Maquelilan